COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

RAPPORT ANNUEL

19/20

Hausse des admissions

Session d'hiver à distance

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et du directeur général	1
Faits saillants 2019-2020	2
Enseignement régulier	4
Formation continue et services aux entreprises	8
Soutien à la réussite	12
Vie étudiante et sportive	13
Milieu distinctif	14
Réaménagements stratégiques	16
Efficience de la gestion	17
Rayonnement	18
Recherche et développement	19
Reconnaissance et distinctions	20
Fondation du Collège de Bois-de-Boulogne	21
Instances	22
Reddition de comptes	23
États financiers	24
Code d'éthique et de déontologie	28

MISSION

Le Collège de Bois-de-Boulogne, collège d'enseignement supérieur public fondé en 1968, offre à tous ses étudiants un milieu d'apprentissage innovateur, stimulant et exigeant, qui favorise la réussite et le développement intégral de la personne, en vue de son engagement dans la société.

La mission du Collège est régie par des valeurs profondément ancrées dans son histoire, soit :

- L'innovation et la poursuite de l'excellence
- L'engagement et le respect de soi, des autres et de l'institution
- L'intégrité de la personne et l'équité à l'égard de chacun

Balises et âmes du projet éducatif du Collège, ces valeurs nous permettent de prodiguer une formation de qualité à nos étudiants.

ISSN : 0830-6494

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président du conseil d'administration, Jean Thibodeau

Le directeur général, Guy Dumais

Ministère de l'Enseignement supérieur

Montréal, le 11 novembre 2020

Madame la Ministre,

Nous vous présentons le rapport annuel 2019-2020 qui présente les réalisations de notre Collège et témoigne de notre engagement soutenu pour la réussite de nos étudiantes et étudiants. Un engagement qui s'est manifesté encore davantage dans le contexte d'une session d'hiver à distance due à la COVID-19, où tous les membres de la communauté boulonnaise ont démontré une grande capacité d'adaptation et se sont serré les coudes pour continuer à offrir un milieu d'apprentissage stimulant et innovateur.

Si la dernière année a été marquée par l'élaboration d'un nouveau plan stratégique, nous avons été dans l'obligation, sans surprise, de cesser les travaux en mars dernier en raison du confinement. Les travaux ayant repris cet automne, le processus de consultation débutera en janvier 2021 pour une adoption par le conseil d'administration en juin prochain.

De plus, notre Collège poursuit sur sa lancée des dernières années avec une hausse des admissions à l'enseignement régulier grâce, entre autres, à l'incroyable travail d'équipe qui a été réalisé pour bonifier notre offre de formation et pour développer une nouvelle identité visuelle. Nous avons également poursuivi nos efforts en développant de nouvelles passerelles innovatrices pour nos programmes préuniversitaires et techniques, ce qui accorde une longueur d'avance à nos étudiantes et étudiants pour leur entrée à l'université ou sur le marché du travail.

Cette vitalité est similaire pour notre formation continue qui est l'une des plus performantes au Québec.

En terminant, nous tenons à souligner l'engagement constant de tous les membres de la communauté boulonnaise. Grâce à leur persévérance et leur contribution, le Collège de Bois-de-Boulogne continue de rayonner par la qualité de son enseignement, de ses programmes et de ses services. Pour leur apport précieux au développement du Collège, nous remercions également les membres du conseil d'administration ainsi que nos nombreux partenaires, dont la Fondation du Collège de Bois-de-Boulogne, la Caisse Desjardins Bois-Franc–Bordeaux-Cartierville, la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne, Services Québec, le ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Nous vous invitons à découvrir, au fil des pages du présent rapport, les réalisations et collaborations fructueuses du Collège de Bois-de-Boulogne en 2019-2020, qui témoignent de l'esprit d'innovation de toute la communauté boulonnaise.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

FAITS SAILLANTS 19/20

UNE HAUSSE MARQUÉE DES ADMISSIONS

Le Collège de Bois-de-Boulogne poursuit sur sa lancée des dernières années, alors que sa population étudiante à l'enseignement régulier connaît une forte hausse, soit 19 % en 2019 et 16 % en 2020, pour un total de 2 947 étudiantes et étudiants inscrits à l'automne 2020. Une augmentation due, entre autres, à l'incroyable travail d'équipe réalisé à Bois-de-Boulogne ces dernières années, qui a permis de proposer une nouvelle identité visuelle accrocheuse et une bonification de notre offre de formation, tout en continuant d'axer tous nos efforts autour de notre principale préoccupation : placer la réussite des étudiantes et des étudiants au cœur de toutes nos actions.

À la formation continue, 1 394 étudiantes et étudiants adultes ont été accueillis en 2019-2020 dans l'un de nos 20 programmes menant à un DEC ou à une AEC, ce qui correspond à une augmentation de près de 14 % par rapport à l'année précédente. Une croissance de près de 8 % est attendue en 2020-2021. Du côté de la formation des travailleurs, nos formateurs ont aidé 1 677 personnes à se perfectionner ou se spécialiser et, en francisation, plus de 650 nouveaux arrivants ont été accueillis au Collège. Globalement, ceci fait de notre formation continue l'une des plus importantes et dynamiques au Québec.

SESSION D'HIVER À DISTANCE : DÉFI RELEVÉ

Pour notre grande communauté collégiale, la session d'hiver 2020 a nécessité une bonne dose d'adaptation et de résilience, alors que, comme le reste de la population, nous avons été confrontés à de grands défis. Tous les membres du personnel ont ainsi dû se conformer à des règles sanitaires strictes et repenser leur façon de travailler, d'enseigner et d'assurer la réussite étudiante à distance.

Quatre principes ont guidé les actions de notre Collège au cours de cette période :

- Assurer la qualité de l'enseignement
- Respecter les règles sanitaires imposées par la Direction de la santé publique
- Assurer une expérience étudiante collégiale intéressante
- Minimiser les risques d'éclosion par :
  - un mode d'enseignement hybride modulable
  - un accès restreint et contrôlé au campus
  - le travail en présence uniquement pour les activités jugées essentielles et le télétravail pour toutes les autres activités

La santé de la communauté boulonnaise étant notre priorité, l'équipe de direction du Collège a réagi rapidement à la suite de l'annonce d'un confinement et travaillé à la révision de son plan de contingence, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre établissement dans ce contexte inédit et de maximiser le succès de la session d'hiver 2020 en limitant les risques liés à la pandémie de la COVID-19.

Une multitude de mesures ont été mises en place pour soutenir l'ensemble de la communauté dans cette nouvelle réalité : plan de formation adapté aux besoins individuels, disciplinaires ou départementaux, ateliers préparatoires aux études offerts à distance pour adoucir le passage secondaire-collégial, appels de courtoisie aux nouveaux étudiants de la part de membres de notre équipe, formations sur l'enseignement à distance, programme d'aide financière pour les employés, fonds d'urgence pour les étudiants dans le besoin, mesures accrues de soutien technique, et bien d'autres.

OFFRIR AUX ÉTUDIANTS UNE FORMATION QUI MISE SUR NOS FORCES DISTINCTIVES ET QUI RÉPOND AUX BESOINS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ÉMERGENTS

ENSEIGNEMENT RÉGULIER

NOUVEAU PROGRAMME EN ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION

Le Collège est fier d'avoir procédé à la relance de son programme *Arts, lettres et communication 500.AF* pour lequel deux profils ont été créés : *Création artistique et médiatique* et *Création et éducation*. Ces profils sont axés sur la création visuelle, l'exploration artistique et l'expression à travers le numérique, mais le second fait également de la place à l'enseignement des arts dans une approche multidisciplinaire. Les deux profils sont uniques au Québec.

PARTENARIATS INNOVANTS POUR NOS PROGRAMMES

Le Collège a poursuivi en 2019-2020 dans la voie du développement de parcours interordres avec des partenaires universitaires montréalais. Un parcours interordre est une entente exclusive conclue avec une université pour arrimer un programme préuniversitaire et un ou des baccalauréats. La cohérence, la professionnalisation et la valorisation des études préuniversitaires sont les principaux objectifs recherchés et les avantages recherchés pour nos étudiantes et étudiants sont la reconnaissance universitaire de certains acquis collégiaux (crédits ou substitution de cours), l'admission unique et conditionnelle et des activités conjointes.

Ainsi, le HC-BAC en histoire a été développé entre le programme *Histoire et civilisation 700.B0* et le baccalauréat en histoire de l'UQÀM. Le ALC-BAC en arts numériques et éducation a été développé entre le programme *Arts, lettres et communication 500.AF* et les deux baccalauréats de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQÀM. Dans le cadre de ces deux partenariats, il est à noter que nos étudiantes et étudiants auront l'occasion de réaliser un cours au choix à l'UQÀM à la 4e session du DEC. Enfin, le SH-BAC en éducation entre le programme *Sciences humaines 300.M0/M1* et l'Université de Montréal développé l'an dernier a été bonifié d'une entente avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'organisation de stages dans des écoles primaires en 3e session.

CHEMINEMENT TREMPLIN DEC BONIFIÉ

L'année 2019-2020 a également marqué un tournant dans le développement du cheminement *Tremplin DEC 081.06* offert à l'enseignement régulier. Ce parcours d'études antérieur au DEC permet à des étudiantes et étudiants de s'initier aux études collégiales et de compléter, au besoin, certains préalables du secondaire. Le cheminement *Tremplin DEC*, qui ne comprenait à l'origine que le profil *Orientation et exploration*, a été bonifié, en 2019-2020 de deux nouveaux profils : *Transition et réussite* et *Mise à niveau et réussite en Soins infirmiers*, unique dans la région de Montréal.

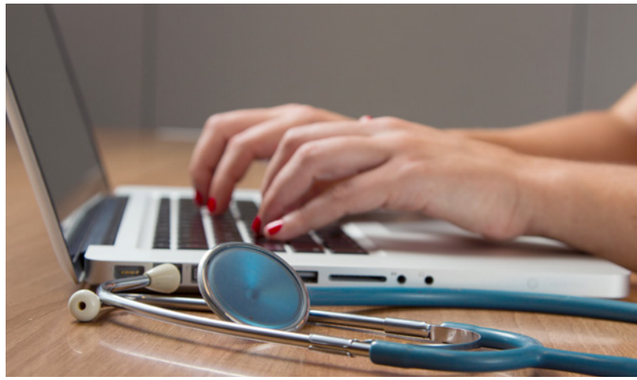

EFFECTIF ÉTUDIANT À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER AU 20 SEPTEMBRE 2019

Programme	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL	
081.06 Tremplin DEC	40	-	-	40	
Total secteur accueil et intégration	**40**			**40**	**2 %**
200.B0 Sciences de la nature	627	345	-	972	
200.C0 Sciences informatiques et mathématiques	108	60	-	168	
300.M0/M1* Sciences humaines					
300.32 Administration	82	47	-		
300.M3 Psychologie avec mathématiques	18	6	-		
300.M4 Société avec mathématiques	0	4	-		
300.M5 Droit et relations internationales avec mathématiques	16	7	-		
300.M6 Éducation avec mathématiques	2	0	-	501	
300.S3 Psychologie sans mathématiques	90	65	-		
300.S4 Société sans mathématiques	5	10	-		
300.S5 Droit et relations internationales sans mathématiques	99	30	-		
300.S6 Éducation sans mathématiques	20	0	-		
500.A1 Arts, lettres et communication					
500.AF Art, création visuelle et numérique	0	1	-	2	
500.AJ Communication et nouveaux médias	0	1	-		
700.A0 Sciences, lettres et arts	44	28	-	72	
700.B0 Histoire et civilisation	27	8	-	35	
Total secteur préuniversitaire	**1 138**	**612**	**-**	**1 750**	**70 %**
180.A0 Techniques de soins infirmiers	161	78	90	329	
180.B0 Techniques de soins infirmiers pour infirmières et infirmiers auxiliaires	18	13	23	54	
420.AA* Techniques de l'informatique – Spécialisation en informatique de gestion	2	21	22	45	
420.AC* Techniques de l'informatique – Spécialisation en gestion de réseaux informatiques	3	10	7	20	
420.GL Techniques de l'informatique – Génie logiciel	56	0	0	56	
420.IS Techniques de l'informatique – Infrastructure et sécurité	31	0	0	31	
574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	50	45	48	143	
582.A1 Techniques d'intégration multimédia	32	0	0	32	
Total secteur technique	**353**	**167**	**190**	**710**	**28 %**
TOTAL DE L'EFFECTIF	**1 531**	**779**	**190**	**2 500**	

* Le tableau présente les anciens et les nouveaux profils du programme. Il est à noter que l'étudiant(e) admis(e) dans un profil y demeure inscrit(e) tant qu'elle ou il est actif(ve) au Collège, bien que sa grille de cheminement soit complétée par des cours du nouveau profil.

OFFRIR UNE EXPÉRIENCE ÉDUCATIVE DÉTERMINANTE

FORMATION CONTINUE ET SERVICES AUX ENTREPRISES

UNE NOUVELLE STRUCTURE ADMINISTRATIVE À LA FORMATION CONTINUE

La formation continue se dote d'une nouvelle structure et procède à la création de cinq secteurs :

- **Santé**
- **Administration**
- **Informatique et intelligence numérique**
- **Créativité numérique**
- **Interculturel, inclusion et francisation**

Cette nouvelle structure vise à favoriser les synergies entre les équipes de travail œuvrant dans nos activités créditées (programmes d'études) et non créditées (formations en entreprise, offre de perfectionnement et francisation). Cette nouvelle structure est collée à notre vision d'avenir et soutiendra le développement de la formation continue pour les prochaines années.

UNE CARTE DE PROGRAMMES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

L'équipe de la formation continue a été très active en 2019-2020 pour la révision de programmes d'études. Le programme révisé *Gestion des stocks* a été adopté par notre conseil d'administration et de nombreux autres chantiers ont été lancés notamment ceux liés aux programmes *Gestion de l'approvisionnement*, *Programmeur de jeux vidéo* et *Sécurité informatique et réseautique*.

AEC *honoris causa* décernée à Johanne Lalonde

LA POURSUITE DE NOS ACTIVITÉS MALGRÉ LA PANDÉMIE

Réagissant avec proactivité à l'annonce de la fermeture des collèges le 13 mars dernier, la formation continue s'est assurée de la reprise de ses activités à distance deux semaines plus tard, soit le 30 mars. Ceci pour près de 60 groupes et 900 étudiants dans 20 programmes différents. Les services aux entreprises ont également été actifs par la création d'une offre de perfectionnement à distance dans le cadre du *Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi* lancé par le gouvernement du Québec. Finalement, l'équipe de la francisation a initié une reprise des activités à distance le 22 avril. Un défi pour une population étudiante particulièrement vulnérable.

Un travail absolument remarquable accompli par notre personnel enseignant, nos conseillers pédagogiques et nos aides pédagogiques individuels ainsi que notre personnel de soutien administratif. Ceci ne se fait pas sans difficultés, problématiques et stress, mais toute l'équipe s'est mobilisée pour relever cet énorme défi.

CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES ET AEC *HONORIS CAUSA*

Il n'y a pas de lieu et moment plus opportuns qu'une cérémonie de fin d'études pour rendre hommage à un membre de notre équipe. Le 22 janvier dernier, devant nos finissantes et finissants, enseignantes et enseignants, la contribution exceptionnelle à la réalisation de notre mission pédagogique de Johanne Lalonde, conseillère pédagogique, a été soulignée. Symbole fort de notre appréciation, une attestation d'études collégiales (AEC) *honoris causa* lui a été remise.

LES SERVICES AUX ENTREPRISES AU *SALON SUR LES MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES*

L'équipe des services aux entreprises, en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale (CAMAQ), a participé au plus grand événement québécois portant sur les meilleures pratiques de gestion. Organisé par le Mouvement québécois de la qualité, le Salon a accueilli plus de 2 500 dirigeants d'entreprises venus s'inspirer de projets innovants. Une fantastique occasion pour nos services aux entreprises de présenter *Altitude*, un programme de formation novateur visant à accompagner les entreprises manufacturières dans leur transformation en rehaussant les compétences relationnelles et en développant les comportements collaboratifs de leurs employés.

PARTAGE DE BONNES PRATIQUES AVEC LE SENA DE COLOMBIE

La formation continue a échangé sur des bonnes pratiques en matière d'innovation en éducation et de concertation stratégique avec le milieu du travail avec M. Hernan Fuentes, directeur de l'emploi et entrepreneurship au SENA de Colombie. Une initiative de Collèges et instituts Canada, rendue possible grâce au soutien d'une fière finissante du programme *Analyste programmeur*, Mme Judith Adame, qui a pu partager dans sa langue natale son expérience dans notre Collège et nous parler de sa carrière en informatique chez Desjardins.

LA FORMATION CONTINUE TRÈS ACTIVE DANS L'ÉCOSYSTÈME DU JEU VIDÉO

La formation continue fait parler d'elle avec un programme d'études unique au Québec et fort populaire, l'AEC *Programmeur de jeux vidéo*. L'équipe était au *MEGAMIGS*, grand rendez-vous annuel des passionnés de jeux vidéo. Une tribune incroyable pour présenter notre programme. Et quels meilleurs ambassadeurs que nos étudiants!

Salon sur les meilleures pratiques d'affaires

PARTENARIAT DE LONGUE DATE AVEC L'HIRONDELLE

Depuis 2016, le Collège de Bois-de-Boulogne a développé une relation privilégiée et continue avec l'organisme l'Hirondelle afin d'offrir directement dans nos locaux un précieux soutien psychosocial et des services d'appui à l'employabilité à nos étudiants de la francisation, facilitant ainsi l'accès à ces services qui peuvent s'avérer nécessaires, particulièrement dans ce contexte particulier de pandémie. Cet important organisme, qui a célébré en grand cette année son 40e anniversaire, a pour mission de faciliter l'accueil et l'insertion socioéconomique des nouveaux arrivants. Ses réalisations sont le fruit d'une étroite collaboration avec les milieux privés, communautaires et publics, dont Bois-de-Boulogne!

MEGAMIGS

EFFECTIF ÉTUDIANT À LA FORMATION CONTINUE, AUX SERVICES AUX ENTREPRISES ET À LA FRANCISATION AU 30 JUIN 2020

Secteur	Programme d'études	Nbre de groupes	Nbre d'étudiants
Administration	Agent du service à la clientèle dans le domaine financier	3	48
	Comptabilité financière informatisée	5	100
	Gestion de l'approvisionnement	5	89
	Gestion des stocks	1	16
	Spécialisation en chaîne logistique intégrée	1	16
	Supervision d'une équipe d'employés (temps partiel)	3	89
	Total partiel	**18**	**358**
Créativité numérique	Modélisation et animation 3D	-	-
	Stratégies et animation de réseaux sociaux (NWY.1L)	2	31
	Total partiel	**2**	**31**
Informatique et intelligence numérique	Analyste programmeur	4	64
	Concepteur de bases de données	4	54
	Programmeur de jeux vidéo	3	55
	Sécurité informatique et réseautique	3	46
	Spécialiste en mégadonnées et intelligence d'affaires (temps complet)	1	27
	Spécialiste en mégadonnées et intelligence d'affaires (temps partiel)	3	74
	Spécialiste en Internet des objets	2	22
	Spécialiste en qualité logicielle	5	104
	Spécialisation technique en intelligence artificielle (temps complet)	1	12
	Spécialisation technique en intelligence artificielle (temps partiel)	2	38
	Techniques de l'informatique, profil sécurité informatique (DEC)	1	26
	Total partiel	**29**	**522**
Santé	Soins infirmiers	8	242
	Soins infirmiers pour les infirmiers et infirmières auxiliaires (DEC)	5	143
	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	1	11
	Total partiel	**14**	**396**
Tremplin DEC	Cheminement Tremplin DEC pour allophones et personnes immigrantes	4	87
	Total partiel	**4**	**87**
	Total formation continue	**67**	**1 394**

RAC	Programme d'études	Nbre d'étudiants
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	Agent du service à la clientèle dans le domaine financier	48
	Gestion de l'approvisionnement	11
	Supervision d'une équipe d'employés	92
	Total RAC	**151**

Francisation et services aux entreprises	Programme / activité	Nbre de groupes	Nbre d'étudiants
Francisation	Francisation des personnes immigrantes (temps complet)	83	615
	Francisation des personnes immigrantes (cours spécialisés, temps partiel)	4	44
Activités de perfectionnement et services aux entreprises	Cours sur les Fonds d'investissement au Canada	2	19
	Cours à temps partiel financés par Services Québec	57	614
	Formations en entreprise	90	1 044
	Total francisation et services aux entreprises	**236**	**2 336**

GRAND TOTAL 3 881

AJUSTER NOS ACTIONS EN MATIÈRE DE RÉUSSITE AFIN DE SOUTENIR PLUS EFFICACEMENT NOS ÉTUDIANTS

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

AIDE À LA RÉUSSITE ET ENCADREMENT

L'année 2019-2020 a été l'occasion d'analyser la situation de réussite des étudiantes et étudiants du Collège et de réfléchir aux pistes de développement à mettre en œuvre dans le prochain plan de réussite. À cet effet, le comité de la réussite s'est entre autres intéressé aux approches inclusives, aux stratégies susceptibles de diminuer le stress et l'anxiété des étudiants et aux approches pédagogiques innovantes. En janvier 2020, une journée institutionnelle a permis d'enrichir la réflexion à cet égard.

En parallèle, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour développer une véritable synergie entre les acteurs associés à la réussite. La vision du projet de l'Archipel a été présentée à la communauté, ce qui a permis de consolider les liens entre nos intervenants. Dans le contexte de l'enseignement à distance, une étroite collaboration entre enseignants et professionnels a permis le développement d'une plateforme numérique accessible à tous : la Boîte à outils. Cette plateforme novatrice propose à nos étudiants des ressources axées sur leurs besoins scolaires et personnels, tout en les informant sur les mesures d'accompagnement et les services d'aide offerts au Collège. Enfin, pour mieux accueillir nos nouveaux étudiants de l'automne 2020, les rassurer et les engager dans les études collégiales, nos équipes ont contacté personnellement les futurs étudiants dans le cadre d'un appel de courtoisie au printemps. Elles ont également élaboré une programmation complète d'ateliers offerts à distance pour faciliter leur transition vers le collégial et maximiser leurs chances de réussite en première session.

Témoin de l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap dans les dernières années, le Collège a bonifié l'équipe du Service adapté à l'automne 2019 d'une deuxième conseillère en services adaptés et d'une technicienne en éducation spécialisée. Nous améliorons ainsi le suivi et l'encadrement de nos étudiants et élevons le degré d'expertise au sein du Collège.

BILAN DU SOUTIEN À LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ET DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Un montant de 492 350 $ a permis au Collège en 2019-2020 de soutenir la réussite des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap. Ce montant a contribué au bon fonctionnement du Service adapté (SA), du Service de tutorat par les pairs (STPP), du Service d'aide en langue française (SALF) et du Service d'aide en langues modernes (SALM). Diverses activités pédagogiques adaptées à la situation de ces étudiants ont pu être mises en place, du matériel a également été élaboré pour soutenir ces étudiants et un accompagnement individualisé leur a été offert.

Sous la responsabilité de la direction adjointe aux programmes préuniversitaires et à la recherche

Service adapté	**257 660 $**
▪ Salaires du personnel de soutien, des professionnels et tuteurs	248 931 $
▪ Autres	8 729 $

Sous la responsabilité de la direction adjointe à la formation générale et à la réussite

STPP, SALF, SALM	**234 690 $**
▪ Salaire du personnel de soutien, des enseignants et tuteurs	225 109 $
▪ Autres	9 581 $

OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DE VIE COLLÉGIALE MARQUANTE

VIE ÉTUDIANTE ET SPORTIVE

Au Collège de Bois-de-Boulogne, la vie étudiante et sportive occupe une place importante dans le cheminement scolaire et favorise la réussite et le développement de soi de multiples façons.

ACTIVITÉS, PROJETS ET RAYONNEMENT

Une panoplie d'activités, de concours et de projets permettent aux étudiantes et étudiants du Collège de se dépasser. C'est le cas pour deux équipes étudiantes qui ont participé au concours *Déplace de l'air!* de Polytechnique Montréal et qui ont remporté respectivement les première et deuxième places.

De plus, certains étudiants deviennent eux-mêmes les instigateurs et les créateurs de projets. Cette année, Jonathan Lingaratnam, étudiant en Sciences de la nature, a ouvert une école dans la région de Laval afin d'aider les enfants à développer leurs habiletés mathématiques, leur confiance en eux et leur autonomie. La 22e édition du *Défi OSEntreprendre* aura également permis à de nombreux étudiants de déposer des projets originaux, soit 23 au total : friperie en ligne, création d'une interface de gestion de match d'improvisation, création d'une entreprise d'impression de t-shirts, etc.

L'année 2019-2020 marquait aussi le grand retour de *Cégeps en spectacle*, un prestigieux concours organisé par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ). Logane Laverdure, étudiante en Sciences de la nature, a été couronnée grande gagnante de la finale locale qui se déroulait en février 2020.

De son côté, l'équipe de robotique a connu sa meilleure performance depuis les six dernières années lors de la compétition *Robotique CRC Robotics FLIP 2020* qui avait lieu au Collège Vanier.

L'équipe a remporté :

- 3e position de la compétition, tous volets confondus
- 1re position pour le volet « programmation »
- 1re position pour le contenu de leur site Web

Dans le contexte particulier de la pandémie de COVID-19, deux initiatives sont à souligner.

D'abord, trois étudiants (Angela Nauleau-Javaudin, Olivier Godfroy et Frédéric Larochelle) ont élaboré le projet *Collaboration 3D* qui a permis de produire bénévolement par impression 3D plus de 6 000 visières pour protéger la communauté de la COVID-19 grâce au soutien du Collège, de *Bureau en gros* et de plusieurs bénévoles.

Puis, un projet de jumelage entre étudiants pour briser l'isolement a vu le jour dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Collège Ahuntsic et le Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville (CJE ABC). Ce sont 22 étudiants locaux et internationaux qui ont été jumelés pour échanger virtuellement chaque semaine afin de briser l'isolement et de créer des liens d'amitié.

NOS ÉQUIPES SPORTIVES SE DISTINGUENT

En 2019-2020, les équipes Cavaliers se sont démarquées à plusieurs reprises. Cependant, la saison sportive a dû être écourtée en raison de la pandémie et plusieurs championnats de fin de saison ont été annulés. Voici quelques distinctions dignes de mention :

Soccer féminin division 2 (saison extérieure)
Récipiendaire de la bannière « Mérite et éthique sportive »

Soccer masculin division 2 (saison extérieure)
Deux athlètes nommés sur les équipes étoiles de la ligue

Volleyball féminin division 1
Une étudiante-athlète nommée sur la 1re équipe étoile du RSEQ

Du côté de l'**Alliance Sport-Études**, Robin Plamondon, étudiant-athlète en Sciences de la nature, a remporté une bourse de 4 000 $ grâce au *Défi 808 Bonneville 2019*. Il s'agit d'un événement cycliste de levée de fonds de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ) qui s'est tenu les 13 et 14 septembre 2019 à Mont-Tremblant.

OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL QUI SE DISTINGUE DAVANTAGE

MILIEU DISTINCTIF

Plusieurs initiatives ont permis à la communauté boulonnaise de profiter d'une multitude d'activités organisées en 2019-2020.

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DOTATION

Dans le but de planifier les besoins en main-d'œuvre, le Collège procède annuellement à un exercice de prévision de la main-d'œuvre sur un horizon de cinq ans. Ce portrait permet, entre autres, de colliger des informations utiles pour prévoir l'avancement, la promotion et le développement professionnel du personnel, en plus de déterminer les besoins de nouvelles embauches. Pour toutes les catégories de personnel, ce sont près de 94 candidats qui, cette année, ont été recommandés ou embauchés.

En 2019-2020, 80 candidats ont participé à l'une ou l'autre des cinq demi-journées de tests de qualification (français, Word et Excel) tenues par le Collège en vue de combler sa banque de candidatures pour d'éventuels remplacements à des postes de soutien administratif, soit le double comparativement à l'année dernière.

PORTRAIT DU PERSONNEL RÉGULIER DU COLLÈGE POUR 2019-2020

Personnel cadre et hors cadre	30
Personnel professionnel	39
Personnel de soutien	129
Personnel enseignant	325
TOTAL	**523**

Le total des heures payées en juin 2020 s'élève à 58 345,31 heures travaillées et rémunérées comparativement à 51 249,39 heures travaillées et rémunérées en juin 2019. Cette augmentation est surtout due à l'augmentation de la population étudiante. On remarque donc qu'il y a eu plus d'enseignants embauchés pour l'octroi des cours.

Au cours de l'année 2019-2020, le Collège a effectué 15 % plus d'affichage et 5 % plus d'embauche. Nous attribuons cette augmentation à la croissance de la population étudiante.

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU NOUVEAU PERSONNEL

Chaque début de session, le Collège tient une activité d'accueil qui regroupe toutes les catégories de personnel. Lors de cette activité, les nouveaux employés ont l'occasion de rencontrer la Direction générale, la Direction des études, la Direction des ressources humaines ainsi que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises.

La vision, la mission pédagogique, les valeurs ainsi que les priorités institutionnelles du Collège leur sont présentées. L'accent est mis sur l'importance de la contribution de chacun à la réalisation de la mission du Collège auprès des étudiants. Un accueil est également prévu par le gestionnaire responsable, dans chaque service, pour introduire le nouvel employé dans son équipe lors de son entrée en fonction.

Après chacune des activités, une évaluation est effectuée par les participants. Pour chacune des rencontres, le niveau de satisfaction est très élevé.

DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'année 2019-2020, les formations traitant du leadership et de la gestion de projets se sont poursuivies. Les priorités de formations ont été convenues avec l'équipe de gestion.

Notons que la pandémie, nous ayant touchés à la mi-mars, a mis fin à quelques activités de formation qui avaient habituellement lieu en fin d'année.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les travaux en lien avec le dossier des produits dangereux au Collège ont été poursuivis pendant l'année. Une procédure d'élimination des matières dangereuses, et une procédure d'élimination sous forme d'arbre décisionnel sont en cours d'approbation par le comité.

Des travaux majeurs ont été réalisés dans les laboratoires de chimie afin d'effectuer une mise aux normes de la ventilation, et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Afin de maximiser le bien-être des travailleurs au Collège par l'aménagement ergonomique de leur poste de travail, une journée de consultation a été organisée avec une firme externe. Plus précisément, 13 employés ont bénéficié d'une consultation ergonomique individuelle.

ORIENTATION

RENDRE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE PLUS ATTRAYANT, ACCUEILLANT ET FONCTIONNEL

RÉAMÉNAGEMENTS STRATÉGIQUES

Au cours de l'année 2019-2020, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés ou ont débuté. Tout au long de leur planification, un souci constant a été accordé à la fonctionnalité et l'esthétisme, mais aussi au choix de matériaux. En plus de répondre aux objectifs pédagogiques et d'ajout d'espace, les nouvelles installations présentent une amélioration du milieu de vie des étudiantes et étudiants.
Les principaux projets, par ordre d'envergure :

- Création de laboratoires informatiques au sous-sol des ailes S et R : nouveaux espaces dédiés aux formations en technologie
- Mise aux normes et réaménagement du Bistro Saint-Paul : amélioration de l'air, de l'acoustique et création d'un milieu convivial
- Relocalisation et optimisation du centre de reprographie au sous-sol de l'aile A : libération d'espaces pour la pédagogie (- 60 %)
- Mise aux normes des systèmes de ventilation des laboratoires de chimie de l'aile B : amélioration de la qualité de l'air et du confort
- Revitalisation des cuisinettes des résidences (exécution à l'interne) : facilité d'entretien, hygiène et esthétisme

Aussi, une démarche d'analyse des composantes du parc immobilier est en cours, le premier échelon étant l'évaluation des enveloppes des deux pavillons par une firme d'architectes. Ces éléments permettront une meilleure connaissance des interventions requises pour assurer la pérennité des immeubles et terrains, tout en assurant la détection de problématiques existantes ou prévisibles.

Dans le cadre des travaux de réaménagement majeur du sous-sol de l'aile S, en plus d'assurer une réponse adéquate aux besoins de l'enseignement, une réfection importante des installations et finis a été réalisée. Le bloc sanitaire désuet a été remplacé par des salles de toilettes non-genrées, un système de ventilation a été installé afin d'améliorer et rendre conforme la qualité de l'air et de petites aires de rencontres dédiées aux étudiants y ont été aménagées.

Bistro Saint-Paul

ORIENTATION

COLLABORER DE FAÇON PLUS EFFICACE

EFFICIENCE DE LA GESTION

REGARD SUR NOS PRATIQUES

Des travaux de réorganisation administrative de la Direction des études ont été menés en 2019-2020 dans la continuité de la réorganisation institutionnelle, notamment la création de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative, la création d'un projet spécifique d'une Direction adjointe à la réussite, la migration de l'ensemble de la gestion de la tâche enseignante (prévision de la clientèle et répartition des ressources enseignantes) vers le Registrariat et l'organisation scolaire et l'embauche d'une analyste, le départ du directeur adjoint du Service à l'enseignement ainsi que les multiples mouvements de personnel au sein de la Direction adjointe du Service des programmes, de la recherche et de l'innovation.

La Direction des études s'est donc dotée d'une structure qui favorise la synergie, privilégie la collaboration en rapprochant les directions adjointes des programmes et des départements dont elles sont responsables, s'assure d'un partage adéquat des ressources à la Direction des études, diminue la vulnérabilité et facilite le développement d'une relève et répond aux orientations qui seront énoncées dans le plan stratégique 2020-2025 (dont le plan de réussite). Les avantages de cette nouvelle structure sont de rapprocher les gestionnaires de leurs équipes de travail, de permettre le plein développement de notre offre de formation et de rehausser le plein potentiel des rôles et responsabilités des coordonnatrices et des coordonnateurs de départements et de programmes.

VUE D'ENSEMBLE SUR NOS ACTIONS

Plusieurs projets et initiatives ont été mises en place en 2019-2020 afin d'optimiser les pratiques de gestion au Collège de Bois-de-Boulogne, entre autres :

- La création d'un guichet unique pour contrer les violences à caractère sexuel au Collège
- La planification de l'élaboration de nos priorités institutionnelles 2020-2021 d'ici la mise en place du prochain plan stratégique
- La mise en place d'un processus de gestion des litiges
- La restructuration à la Direction des études permettant une plus grande proximité entre le personnel enseignant et les directions adjointes
- La création d'une nouvelle structure administrative à la formation continue favorisant la synergie entre les membres des équipes et collée sur une vision d'avenir
- La gestion obligatoire du travail effectué à distance considérant la pandémie de la COVID-19
- La réalisation d'une démarche de consultation auprès des principaux usagers, une compilation des informations reçues et plusieurs validations afin d'assurer la conformité des installations aux besoins du milieu, d'établir les concepts et faire le choix du mobilier et des équipements
- La gestion des requêtes de services est désormais effectuée par le personnel ouvrier, avec une supervision et un suivi ponctuel
- La mise en place d'un outil de gestion adapté permettant une meilleure prise en charge des requêtes tout en donnant l'autonomie souhaitée aux membres de l'équipe
- L'adaptation notable de l'équipe des ressources financières en raison de la fermeture de l'année financière entièrement faite en télétravail. Aucune interruption n'est survenue dans le suivi financier, les opérations quotidiennes et la production des payes.

AUGMENTER L'EFFECTIF ÉTUDIANT

RAYONNEMENT

Au cours de l'année 2019-2020, le Collège de Bois-de-Boulogne a organisé plusieurs événements permettant d'en apprendre plus sur ses programmes d'études et ses services offerts aux étudiantes et étudiants, tout en découvrant son campus.

À l'occasion des portes ouvertes d'automne et d'hiver, le Collège a proposé une formule renouvelée aux quelque 2 150 élèves du secondaire présents, accompagnés de leurs parents. Une cinquantaine d'intervenants en orientation et en information scolaire des écoles secondaires de la grande région de Montréal ont participé à la traditionnelle journée d'information qui leur est destinée. Ce sont 70 visites qui ont été effectuées dans des écoles secondaires par l'équipe de professionnels et d'enseignants du Collège arborant fièrement la nouvelle identité visuelle du Collège. Ajoutons à cela plusieurs autres initiatives (Étudiant d'un jour, Ambassadeurs scientifiques, etc.) permettant de faire découvrir aux élèves du secondaire différents aspects de la vie collégiale, en plus de leur offrir la possibilité de se familiariser avec plusieurs domaines d'études. Une excellente façon pour les élèves du secondaire de faire un choix éclairé pour le futur.

De plus, diplômés, finissants et futurs étudiants ont pris part à la deuxième édition du *Rendez-vous formation vers l'emploi* visant à rassembler des entreprises partenaires pour recruter nos étudiants pour des emplois et des stages, et faire découvrir nos 20 programmes d'études collés aux réalités et attentes de ces employeurs. Des organismes en employabilité partenaires étaient également sur place pour offrir leurs services à nos visiteurs.

Or, l'engagement et les efforts soutenus de nos équipes ainsi que les améliorations apportées à plusieurs de nos événements ont porté fruit puisque les demandes d'admission ont augmenté significativement en 2019-2020.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

RECHERCHE AU COLLÉGIAL

En 2019-2020, plusieurs membres du personnel se sont impliqués activement dans des projets de recherche, notamment :

- Alexandre Lemerle, enseignant en physique : chercheur actif au Centre de recherche en astrophysique du Québec, financé par le FRQNT
- Sonia Gounar et Chantale Nunes, enseignantes en informatique et en biologie : élaboration d'un microécosystème aquaponique automatisé (Novascience)
- Chantale Nunes et Patrick Drolet-Savoie, enseignants en biologie : Anatomie et physiologie humaines en réalité virtuelle et augmentée (Novascience)
- Plusieurs enseignants en informatique : Intelligence artificielle au service de l'aide à domicile (Institut de recherche en économie contemporaine, financé par le CRSNG)

De plus, le Collège a conclu avec succès ses démarches pour obtenir son admissibilité aux fonds de recherche du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

RECONNAISSANCE ET DISTINCTIONS

JOURNÉES VIRTUELLES DE RECONNAISSANCE

Dans le contexte de la COVID-19, le traditionnel Gala hommage s'est transformé en Journées virtuelles de reconnaissance pour souligner la réussite d'une quarantaine d'étudiantes et d'étudiants du Collège. Durant deux semaines, les lauréats des bourses de la Fondation du Collège de Bois-de-Boulogne et des bourses Desjardins ont été présentés sur les médias sociaux. Cette année, ce sont 50 bourses et un prix qui ont été remis à 47 étudiants de l'enseignement régulier et de la formation continue, totalisant 38 750 $.

SOIRÉE DU MÉRITE SPORTIF

Le 27 avril 2020 se déroulait, de façon virtuelle, la 50e édition de la Soirée du mérite sportif. Cette soirée a été l'occasion de célébrer le talent et de reconnaître l'engagement des étudiants-athlètes dans la vie sportive du Collège, tout en soulignant le travail des entraîneurs et des intervenants entourant la réussite scolaire et sportive de ces étudiants-athlètes.

Personnalité sportive féminine de l'année
Cynthia Bele-Binda, flag-football féminin D2

Personnalité sportive masculine de l'année
Jia Da Zhang, badminton mixte D1

Équipe sportive de l'année
Volleyball féminin D2

Équipe d'entraîneurs de l'année
Soccer masculin : Moustapha Sall, Valentin Colici, Georges-Éric Pinson et Valentin Michel

BOURSES UNIVERSITAIRES

En 2019-2020, ce sont 39 bourses d'entrée universitaires qui ont été accordées à des étudiantes et étudiants du Collège de Bois-de-Boulogne.

Université McGill
12 bourses d'admission de 3 000 $

École de technologie supérieure
7 bourses d'entrée de 2 500 $
5 bourses *Femmes en génie* de 1 500 $

HEC Montréal
3 bourses d'excellence à l'admission de 2 000 $
4 bourses d'excellence à l'admission de 4 000 $

Polytechnique Montréal
8 bourses d'excellence à l'admission de 2 000 $

SOUTENIR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

FONDATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

UNE ANNÉE ATYPIQUE MAIS POSITIVE POUR LA FONDATION

Malgré les turbulences causées par la pandémie, notamment le report d'activités de financement majeures telles que le cocktail annuel de reconnaissance, la Fondation souligne d'importantes réalisations pour l'année 2019-2020. Parmi ces réalisations, notons la création de trois nouveaux programmes de bourses et l'élargissement des partenariats externes avec les employeurs.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTATIF DE SA COMMUNAUTÉ

Le 16 septembre 2019, le conseil d'administration de la Fondation a procédé à l'adoption d'une version révisée de ses Règlements généraux. Ce document se veut un guide de sa gouvernance et de régie interne. Élément clé des nouveaux Règlements généraux adoptés, la composition du conseil d'administration a été revue afin de présenter une plus grande représentativité de son environnement collégial. La Fondation est fière de compter parmi ses nouveaux administrateurs :

- Yvonne-Annick Abredan, administratrice et conseillère pédagogique
- Céline Bengle, administratrice et retraitée du Collège de Bois-de-Boulogne
- Rachid Ben Larbi, représentant étudiant, délégué de l'Association générale étudiante
- Tiago Rubin, administrateur-trésorier et enseignant en économie

Appui à la mobilité internationale	**5 600 $**
Soutien aux étudiants-athlètes	**5 000 $**
Soutien aux étudiantes et étudiants en difficulté financière Aide financière d'urgence, Fonds COVID-19 et paniers de Noël	**10 800 $**

UNE ENTENTE RENOUVELÉE AVEC LA CORPORATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

La Fondation est fière de son entente renouvelée avec la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne. Une entente, sur trois ans, permettra d'offrir une bourse de 1 000 $ à une étudiante ou un étudiant méritant du programme Sciences humaines, profil Éducation.

LA MISSION DE LA FONDATION PLUS PERTINENTE QUE JAMAIS

Réagissant rapidement à la pandémie de la COVID-19, la Fondation a procédé à la création d'un fonds d'urgence visant à soutenir nos étudiantes et étudiants vivant des difficultés financières dans le contexte de confinement. La communauté boulonnaise a été invitée à poser un geste de solidarité et a clairement répondu à l'appel. Entre mars et mai 2020, près de 15 000 $ ont été distribués par la Fondation à environ 75 étudiants afin de répondre à des besoins de base urgents, tels que :

- Une aide alimentaire d'urgence
- Un soutien financier pour le logement
- Un don d'équipements informatiques usagés pour la poursuite des études
- Un soutien financier pour le paiement de frais divers liés aux études

Voici le témoignage de Chantale Nunes, enseignante de biologie et contributrice au Fonds d'urgence :

« J'ai contribué au fonds d'urgence, car je suis sensible aux réalités des familles dont la situation financière est précaire. Plusieurs de nos étudiants s'investissent à améliorer leur vie professionnelle dans l'objectif d'une vie meilleure pour eux, pour leur famille et pour notre collectivité. Et comme je crois qu'il y a différentes façons de s'impliquer pour passer à travers cette crise sanitaire, cette contribution représente un des gestes à ma portée et qui pourra, je l'espère, faire une différence, les encourager à persévérer. »

INSTANCES (AU 30 JUIN 2020)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidence
Jean Thibodeau

Vice-présidence
Audrey Laurin

Membres nommés par le ministère
Benoit Desgroseillers, Mélanie Lussier, Sylvain Larocque, Stéphane Roche, Ana Maria Mujica, Catherine Villemer, vacant

Membres désignées par les parents
Astou Niane, Fortunée Zaghrini

Membres titulaires d'un diplôme du Collège
Audrey Laurin, Jean Thibodeau

Membres désignées par les enseignantes et les enseignants
Isabelle Garneau, Sonia Gounar

Membre désignée par les professionnelles et les professionnels
Julie Larocque

Membre désignée par le personnel de soutien
Nathalie Gignac

Membres désignés par les étudiantes et les étudiants
Melissa Osorio Rivera, vacant

Membres d'office en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*
Guy Dumais, directeur général
Pascale Sirard, directrice des études

Secrétaire générale
Anaïk Le Goff

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Présidence
Guy Dumais

Membres internes
Guy Dumais, directeur général
Pascale Sirard, directrice des études

Membres externes
Benoit Desgroseillers, Audrey Laurin, Jean Thibodeau, Mélanie Lussier

Secrétaire générale
Anaïk Le Goff

MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Présidence
Mélanie Lussier

Membres
Mélanie Lussier, Catherine Villemer, Fortunée Zaghrini

COMMISSION DES ÉTUDES

Présidence
Pascale Sirard, directrice des études

Membres
Nicolas Beauchemin, enseignant; Violaine Brisebois-Lavoie, enseignante; Tania Charest, enseignante; Lyne Charron, personnel de soutien; Josée Courchesne, enseignante; Guillaume D'Amours, cadre; Simon Delamarre, cadre; Sonia Gounar, enseignante; Isabelle Grenier, cadre; Mathieu Grenon, enseignant; Johanne Lalonde, professionnelle; Stéphane Lévesque, enseignant; André Ménard, cadre; Michel Murray, enseignant; Melissa Osorio Rivera, étudiante; Jérôme Ouellet, professionnel; Martin Périard, enseignant; Sébastien Piché, cadre; Jean-Michel Racicot, professionnel; François St-Onge, enseignant; Christian Therrien, enseignant; Étudiant (vacant)

REDDITION DE COMPTES

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 est de 704 909,89 heures rémunérées, et n'excède pas celui de la cible établie le 4 juin 2020 qui est de 739 151,81 heures. Pour la période de 2019-2020, le Collège a totalisé 34 241,92 heures rémunérées de moins que la cible établie.

Au cours de l'année 2019-2020, le Collège a conclu 24 contrats, pour un total de 3 277 654 $, incluant un contrat de construction de 1 436 757 $.

LOI FACILITANT LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Pour l'année 2019-2020, aucune divulgation n'a été reçue par le responsable du suivi des divulgations.

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, le Collège de Bois-de-Boulogne a mis en place un comité d'élaboration de la Politique composé de deux étudiants, trois employés (personnel enseignant, professionnel et de soutien), deux personnes de la Direction des ressources humaines, une personne de la vie étudiante, ainsi qu'une psychologue.
Les travaux de l'automne ont permis de proposer à la communauté un projet de Politique qui, après consultation, fut adopté par le conseil d'administration en mars 2019. Le Collège a fait le choix de mettre en place un guichet unique et a affiché deux postes internes faisant partie intégrale du guichet, soit une travailleuse sociale et une technicienne en travail social.

Une formation a été offerte au personnel du Collège. Tout au long de l'année, une programmation d'activités de sensibilisation et d'éducation a été proposée à tous les étudiantes et étudiants en lien avec cette thématique.

Aucune dépense n'a été engagée quant aux services offerts dans le cadre de cette stratégie, et ce, pour la période terminée le 30 juin 2020.

ACTIVITÉS FINANCÉES DANS LE CADRE DES PÔLES RÉGIONAUX

En collaboration avec le cégep du Vieux Montréal, fiduciaire de la subvention pour le Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle (PIA), plusieurs activités ont été réalisées en 2019-2020. Le montant de 615 786,24 $ a permis la mise en œuvre des projets suivants : lancement d'un événement autour d'une table d'experts : *L'IA un défi pour l'enseignement supérieur*, l'inventaire des composantes de formation en IA dispensées dans les établissements du Pôle, la création d'un site Web, la représentation du Pôle et des projets concertés cégeps/universités et la gestion du Pôle.

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2020

	30 JUIN 2020 ($)	30 JUIN 2019 ($)
ACTIF		
Encaisse	12 533 356	11 623 119
Intérêts courus à recevoir	4 025	16 223
Comptes à recevoir	1 814 913	1 728 667
Subventions à recevoir à court terme	-	1 101 668
Stocks de fournitures	-	21 463
Stocks destinés à la vente	-	-
Avances interfonds	25 140	-
Frais payés d'avance	222 464	118 539
Subventions à recevoir à long terme		
MEES – Impacts réforme comptable	1 056 451	1 110 815
	15 656 349	**15 666 130**
PASSIF		
Créditeurs	7 523 092	9 044 628
Subventions perçues en trop	917 212	-
Apports reportés	3 583 053	2 767 603
Revenus reportés	810 770	862 181
Dus interfonds		504 347
	12 834 127	**13 178 759**
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	415 281	487 371
Grevés d'affectations	2 406 941	2 000 000
	2 822 222	**2 487 371**
	15 656 349	**15 666 130**

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 2020 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

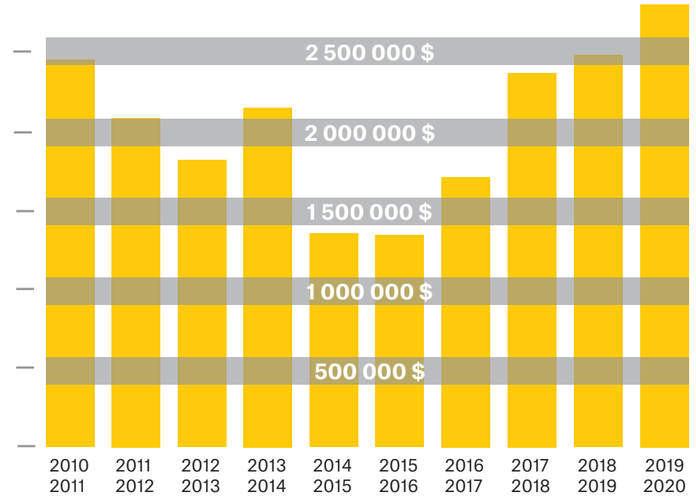

2010-2011	2 395 111 $
2011-2012	2 033 764 $
2012-2013	1 826 898 $
2013-2014	2 195 980 $
2014-2015	1 470 066 $
2015-2016	1 499 551 $
2016-2017	1 780 108 $
2017-2018	2 080 430 $
2018-2019	2 487 371 $
2019-2020	2 822 222 $

Ventilation des revenus 2019-2020

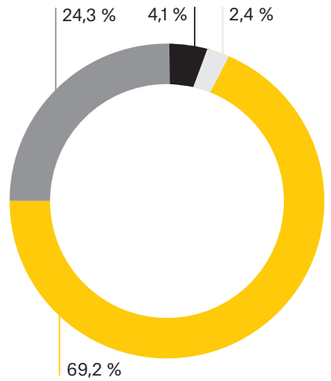

Enseignement régulier	69,2 %
Formation continue	24,3 %
Centres de technologie	4,1 %
Services auxiliaires	2,4 %

Ventilation des dépenses par nature 2019-2020

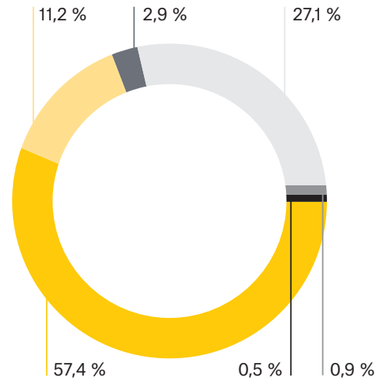

Salaires et avantages sociaux – Enseignants	57,4 %
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels	27,1 %
Communications et informations	0,9 %
Matériel et fournitures	2,9 %
Honoraires et contrats	11,2 %
Autres dépenses	0,5 %

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (SUITE)

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 30 JUIN 2020

	2019-2020 ($)	2018-2019 ($)
REVENUS		
Enseignement régulier	32 697 249	28 441 858
Formation continue	11 461 129	11 095 766
Centres de technologie	1 919 251	350 000
Services auxiliaires	1 155 623	1 447 785
Total	**47 233 252**	**41 335 409**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux – Enseignants	25 634 328	22 199 661
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels	12 363 235	11 285 495
Communications et informations	437 915	397 616
Matériel et fournitures	1 106 936	1 281 032
Honoraires et contrats divers	6 838 774	5 220 083
Autres dépenses	110 268	102 069
Total	**46 491 456**	**40 461 636**
Excédent des revenus (insuffisance) sur les charges	**741 796**	**849 453**
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds au début de l'exercice	2 487 371	2 080 430
Excédent des revenus (charges)	741 796	849 453
Virements au fonds des immobilisations		
▪ Remboursements d'emprunts autofinancés	(314 784)	(440 930)
▪ Acquisitions d'immobilisations	(92 161)	(1 582)
▪ Autres	-	-
Total	**334 851**	**406 941**
Solde de fonds à la fin de l'exercice	**2 822 222**	**2 487 371**
▪ Solde de fonds non affecté à des projets	2 406 941	2 400 000
▪ Solde de fonds affecté à des projets	415 281	87 371

DÉTAIL DES SALAIRES

	2019-2020		2018-2019	
	Total $	%	Total $	%
Cadres et hors-cadres	2 364 922	7,2	2 088 857	7,2
Gérants	623 545	1,9	618 333	2,1
Enseignants	22 365 687	68,0	19 506 224	67,0
Professionnels	2 449 538	7,4	2 209 982	7,6
Personnel de soutien	5 100 091	15,5	4 672 542	16,1
	32 903 783	**100**	**29 095 938**	**100**

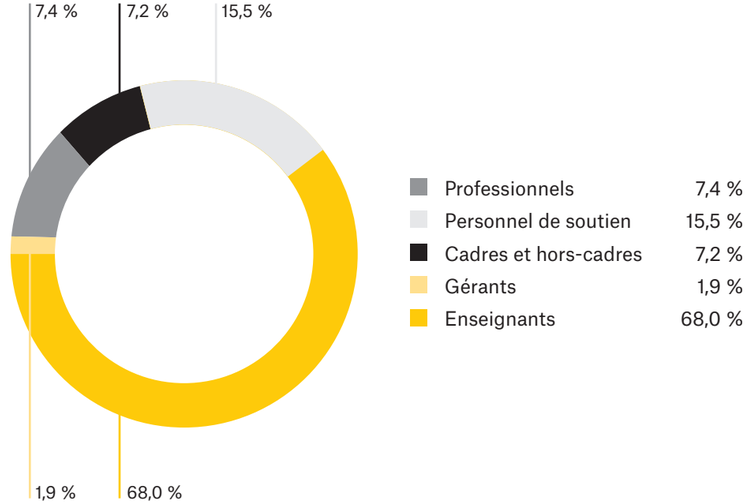

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 et 330 au Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ces dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

1. DÉFINITION

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- **administrateur** : membre du conseil d'administration du Collège;
- **administrateur membre du personnel** : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- **cadre** : le cadre tel que défini au règlement;
- **lien d'emploi** : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat;
- **catégorie d'employés** : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial;
- **conditions de travail** : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé;
- **Code** : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- **Collège** : le Collège de Bois-de-Boulogne;
- **intérêt** : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- **huis-clos** : hors de la présence du public.

2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs et les cadres du Collège en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Collège et de ses cadres;
- de permettre aux administrateurs et aux cadres d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur ou cadre est assujetti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES

L'administrateur ou le cadre exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES

5.1 L'administrateur ou le cadre doit dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateurs et réagir que dans le seul intérêt du Collège;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions. À cette fin, les assemblées du conseil ayant un caractère public, le huis-clos peut être demandé par un administrateur lorsque l'information transmise lui apparaît de nature confidentielle;
- **éviter toute situation de conflit d'intérêts notamment :**
  - ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
  - ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
  - n'accepter aucun bien, service ou autre avantage pouvant comporter une obligation pour le récipiendaire ou être considéré comme excessif ou déplacé.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur ou cadre doit dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur ou de cadre :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages inclus dans ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège ou au cadre en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses effectuées dans le cadre du budget d'opération approuvé par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur ou le cadre en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs et des cadres

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne. Les situations de conflits d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administration possède un intérêt direct ou indirect.Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Sans restreindre la portée de la définition de conflit d'intérêts et conformément aux prescriptions de la loi, sont identifiées ou peuvent être identifiées comme des situations de conflits d'intérêts et à titre d'illustration non exhaustive :

a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
d) la situation où un administrateur accepte un bien, service ou autre avantage pouvant comporter une obligation pour le récipiendaire ou être considéré comme excessif ou déplacé.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

article 12 : (deuxième alinéa)
En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général et le directeur des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés

article 20.1
Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du Collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit remplir et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêts, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors de la présence de l'administrateur et en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE*

Le conseil d'administration nomme pour un mandat de cinq ans le conseiller en déontologie qui ne peut être un administrateur ou un cadre du Collège de Bois-de-Boulogne. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs et les cadres quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les administrateurs et les cadres en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 En ce qui a trait aux administrateurs

9.1.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.1.2 Le conseil d'administration forme par la suite un conseil de discipline constitué de deux administrateurs et du conseiller en déontologie qui décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.1.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.1.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.1.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.2 En ce qui à trait aux cadres

9.2.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2.2 L'application de mesures administratives et si nécessaires punitives pour les cadres du Collège sont définies par la Politique de gestion des cadres.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code est entré en vigueur le 26 novembre 1997 et a été amendé le 15 juin 2004.

Un *Document complémentaire au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* a été adopté par la résolution nº 2671 du conseil d'administration lors de son assemblée du 18 février 2014 afin de préciser les dispositions relativement au mandat du conseiller en éthique, plus particulièrement son rôle-conseil en matière d'éthique et de déontologie et son rôle d'enquête lors d'allégations de manquements au Code. Il énonce aussi les règles de confidentialité et de protection contre les représailles. Ce document est considéré faire partie intégrante du Code.

Lors de son assemblée du 8 mai 2018, le conseil d'administration a procédé à la nomination de Me Donald Riendeau comme conseiller en éthique et en déontologie (résolution nº 3044).

L'administrateur ou le cadre peuvent communiquer avec le conseiller en éthique afin d'être accompagnés dans leur réflexion sur une question d'ordre général sur l'éthique concernant leurs fonctions au Collège ou sur un cas particulier. **Aucune telle demande n'a été acheminée au cours de la dernière année.**

Le conseiller en éthique a également pour fonction de faire enquête sur des allégations d'irrégularités visant les administrateurs et les cadres du Collège, en ce qui a trait spécifiquement à des manquements à leur Code d'éthique et de déontologie. **Aucune telle allégation n'a été reçue au cours de la dernière année.**

Jeudi 27 août 2020 - Me Donald Riendeau, conseiller en éthique et en déontologie

Collège de Bois-de-Boulogne
10555, av. de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4
514 332-3000
bdeb.qc.ca